

QUÉBEC, Province de:—Acte concernant certaines subventions accordées à la—par le chapitre huit des Statuts de 1884:—

Bill reçu et lu 1re fois, 242. Lu 2e fois, 250. Règle 41 suspendue, 250.
Lu 3e fois et passé, 250. S.R., 309. Chap. 5.

RAPPORTS, états, statistiques, etc.:—

Etat des affaires de la Compagnie de Prêt Britannique-Canadienne, 18.

Rapport des bibliothécaires, 18.

Règlements de la Cour de l'Echiquier, 27.

Tableau des hommes employés par la police, 28.

Rapport du département de l'Intérieur, 28.

Liste du Service Civil, 28.

Rapport du Secrétaire d'Etat, 28.

Rapport du Revenu de l'Intérieur, 28.

Rapport de la Commission Géologique, 28.

Rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers, 28.

Rapport du département des Affaires des Sauvages, 28.

Tableau du Commerce et de la Navigation, 28.

Rapport du ministre de l'Agriculture, 29.

Rapport des Archives Canadiennes, 29.

Rapport du département des Chemins de fer et Canaux, 32.

Rapport des ordres en conseil relatifs à l'Acte de terres fédérales, 32.

Ordre en conseil au sujet de la zone de 4 milles du chemin de fer dans la Colombie-Britannique, 32.

Etat des paiements des primes de pêche pour 1892-93, 36.

Rapport du bureau des examinateurs du Service Civil, 36.

Rapport des Pêcheries pour 1893, 68.

Rapport du maître général des Postes pour 1893, 68.

Rapport sur les fermes expérimentales, 95.

Rapport sur l'embargo sur le bétail canadien, 115.

Rapport sur les maladies des animaux, 115.

Rapport du ministre du Commerce, 153.

Rapport du commissaire de l'industrie laitière, 153.

Rapport, états et statistiques du Revenu de l'Intérieur, 193.

Rapport du Revenu de l'Intérieur (Inspection des poids, des mesures et du gaz), 247.

Documents relatifs à la ligne de steamers rapides sur l'Atlantique, 282.

RÉDACTEUR DES LOIS:—Rapport du comité de l'économie interne recommandant l'emploi d'un sténographe pour aider au—, 79. Adopté, 79.

REFUGE, Maisons de—pour les femmes. (*Voir Maisons.*)

RÈGLEMENT DU SÉNAT:—Comité pour—. (*Voir Sénat.*)

“ de la Cour de l'Echiquier, 27.